Communauté de Communes des Sucs

Relevé des décisions du Conseil Communautaire du 05 décembre 2019 à 20h
à Grazac

Membres en exercice : 34
Membres présents : 25
Membres avec pouvoir de vote : 7
Absent excusé : 1
Absents non excusé : 1

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17/10/2019	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Communautaire du 17/10/2019.

RN88 : ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LE DOUBLEMENT DE LA DÉVIATION D'YSSINGEAUX.	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte de cette enquête publique et souhaite que d'éventuels enjeux environnementaux communaux puissent éventuellement s'inscrire dans la démarche de compensation.
CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité : - autorise le président à lancer la consultation des entreprises par la procédure de l'appel d'offres ouvert ; - valide les mises à disposition de personnel communal proposées ; - approuve, s'agissant d'une opération d'intérêt communautaire, les modalités de communication et d'information proposées ; - valide l'acquisition par acte administratif de l'emprise foncière du futur centre aquatique, à l'euro symbolique,avec prise en charge des frais par la CC des Sucs ; - autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces démarches.
TERRITOIRE D'INDUSTRIE	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le contrat proposé à passer avec l'État, la Région ARA et les intercommunalités concernées, et autorise M. le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette démarche.
AIDES IMMOBILIER D'ENTREPRISES	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, - valide l'aide à l'immobilier d'entreprise proposé et le montant de la CCDSucs à hauteur de 2 000 €, - autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document de mise en œuvre de la subvention correspondante - autorise le versement de la somme correspondante au département de la Haute-Loire.
RÉSERVE FONCIÈRE RETOURNAC	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis de principe favorable sur une éventuelle acquisition des parcelles AR 504 (579 m²) et AR 507 (531 m²) dans le cadre d'une réserve foncière, sous couvert de l'avis des Domaines.

OUTIL INFORMATIQUE FICUS	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la convention pour 2020, et autorise M. Le Président ou son représentant à la signer.
CIRCUIT VTT DÉPARTEMENTAL	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la prise en charge du balisage de la « Grande Traversée de la Haute-Loire » sur les tronçons situés sur la CC des Sucs et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette démarche.
PRISE DE COMPÉTENCE CONTINGENT INCENDIE SDIS	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité : - approuve la prise de compétence « Contribution au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (contingent incendie) », - approuve la modification statutaire correspondante par l'inscription de la compétence facultative « sécurité civile, secours d'urgence aux personnes, protection des biens et de l'environnement » au sein de laquelle sera inscrite l'action d'intérêt communautaire «contribution au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (contingent incendie) », - valide la proposition de transfert de charges de la CLECT correspondant aux contributions communales 2019, applicable dès que le transfert de compétence sera effectif, - charge le Président de notifier la présente délibération aux communes pour vote au sein de leur plus proche conseil municipal.
FDS DE CONCOURS	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'attribution des fonds de concours aux communes de Lapte (voirie 4 361,50 € et attractivité 57 686 €), Retournac (santé 100 000 €) et Yssingeaux (voirie 37 257 €).
DÉCISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET 2019	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la passation de la Décision Modificative N°3.
BUDGETS ANNEXES 2020 : SUPPRESSIONS ET CRÉATION	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la structuration budgétaire suivante pour 2020 : budget principal, 1 budget annexe ZA (agrégeant tous les budgets ZA existants), budget annexe Atelier Relais du Meygal, budget annexe centre aquatique intercommunal, budget annexe SPANC, budget CIAS, soit 6 budgets.
BUDGET PRIMITIF 2020	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité : - autorise M. Le Président à mandater, entre le 1er janvier 2020 jusqu'au vote du budget primitif 2020 les nouvelles dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés en 2019 ; - dit que cette autorisation concerne le budget général et le budget annexe « Ateliers Relais du

	Meygal » et notamment le chapitre 204 (fonds de concours), le chapitre 21 (immobilisations corporelles) et le chapitre 23 (immobilisations en cours)

MARCHÉ DE RÉCOLEMENT DES RÉSEAUX	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte de l'avenant de 14 850 € HT au marché, valide le bilan du travail réalisé ainsi que les procédures de suivi dans le temps de cette démarche, et autorise M. le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.
GESTION AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le lancement du marché de gestion de l'aire pour 2020-2021-2022, valide le renouvellement pour un an à compter du 01/01/2020 du CDD du gardien actuel, et autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant au marché, au renouvellement du contrat de l'agent et à la mise en œuvre de cette gestion.
PROJET RECYCLERIE ASSOCIATION COUP DE POUCE	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, confirme l'intérêt du projet porté par l'association « Coup de Pouce à l'Emploi » sur le territoire de la CC Marches du Velay Rochebaron, CC des Sucs et CC Loire Semène pour partie.
PROGRAMME DE VOIRIE 2019 : BILAN	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte du bilan du programme de voirie 2019.
DOSSIERS FART	Le Conseil Communautaire est informé de l'attribution des subventions pour les 3 dossiers présentés et de leur versement dans le cadre d'une Décision du Bureau conformément à la délégation en vigueur.
GEMAPI : ADHÉSION À L'EPAGE LOIRE-LIGNON	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité : - approuve l'adoption des statuts de l'EPAGE « Loire Lignon » afin qu'il puisse assumer à compter du 1er janvier 2020 la gestion de la compétence GEMAPI et de compétences annexes et de valider l'adhésion de la CC des Sucs audit EPAGE ; - approuve l'adhésion des nouveaux membres (CCMLM, CCMVR, CCPCP, CC Monts du Pilat, CC Ambert Livradois Forez, CC Montagne d'Ardèche, CC Val'Eyrieux CC Loire Forez Agglomération) - approuve la désignation des délégués proposés pour siéger audit EPAGE ; - valide la délégation audit EPAGE de la gestion de la compétence GEMAPI (items 1 – 2 – 5 – 8 de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement) au 01/01/2020 ; - autorise la signature de la convention de délégation correspondante pour une durée de 3 ans ; - valide le transfert audit EPAGE de la compétence

	« animation et concertation » (item 12 de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement) ; - valide la participation de la CC des Sucs, au titre des compétences facultatives de l'EPAGE Loire-Lignon à la mise en œuvre et au suivi de SAGE du Lignon du Velay ; - charge le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération et à signer tout document afférent à ce dossier.
CONTRAT TERRITORIAL LIGNON DU VELAY	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le projet de contrat territorial Lignon du Velay et autorise M. Le Président ou son représentant à le signer ainsi que tout document se rapportant à cette démarche.
PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRORIAL (PCAET) – TERRITOIRES À ENERGIES POSITIVES (TEPOS)	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité : - valide l'engagement de la démarche PCAET et TEPOS ; - inscrit le PCAET au titre des actions d'intérêt communautaire dans le cadre du bloc de compétences optionnel « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » ; - transfère la compétence élaboration du PCAET au PETR Pays de la Jeune Loire tel que défini dans sa délibération du Conseil Syndical en date du 20/11/2019 ; - approuve le pilotage de la démarche TEPOS par le PETR Pays de la Jeune Loire ; - autorise M. Le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette démarche.

SUBVENTION TICKETS LOISIRS – SEMESTRE 2 / EXERCICE 2019	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à verser aux associations concernées les sommes proposées, pour un montant total de 2 677,75 € sur l'exercice 2019.
TICKETS LOISIRS : TARIFS 2020	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité : - approuve les tarifs des Tickets Loisirs à compter du 1/01/2020 - autorise le président à encaisser ces sommes sur un compte 7488 (recettes de fonctionnement) - autorise le président à les reverser ensuite aux associations par le biais de subventions (C/6574 : dépenses de fonctionnement).
SUBVENTIONS 2020 AUX OGEC	Le Conseil Communautaire, par 31 voix pour et 1 voix contre, valide les enveloppes destinées à financer les écoles privées du territoire communautaire (montant total de 545 337 €) pour 2020 et autorise le Président à signer les avenants aux conventions avec les OGECS. Cette somme sera inscrite au BP 2020.

IC – TRANSPORT RPI 2019	Le Conseil Communautaire à à l'unanimité, valide les montants des IC 2019 pour les communes de Beaux et St Julien du Pinet, et autorise le Président à verser le solde pour ces communes sur l'exercice 2019.
MISE EN PLACE DU GUICHET UNIQUE	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide les différentes propositions de mise en œuvre ainsi que le parcours parent proposé et autorise le Président de signer toute convention et pièces utiles à ce dossier.
CRÈCHE YSSINGEAUX – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de subvention exceptionnelle des « Canailles » pour 2019, soit verser la somme totale de 142 149 €, dans l'attente du compte-rendu du Dispositif Local d'Accompagnement.
CYCLES PÉRISCOLAIRES : LA PROGRAMMATION 2019/2020 (POUR INFORMATION)	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte de la programmation 2019/2020.
ÉCOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE : LES DONNÉES DE LA RENTRÉE	Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte des données de la rentrée 2019/2020.
CONVENTION D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	Le Conseil Communautaire, entendu les observations de M. le maire de Retournac , après délibération, charge le Président de signer la convention EAC avec les différents partenaires, à l'exclusion des projets liés aux musées
BÉBÉS EN FÊTE 2020	Le Conseil Communautaire prendre note de la date : le samedi 15 février 2020 après midi à la salle des fêtes de St Maurice de Lignon.

A Yssingeaux, le 11/12/2019
Le Président,

Bernard GALLOT

Communauté de Communes des Sucs
Haute-Loire